	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-149</b>		Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>1 septembre 2004</b>	Page : <b>1/2</b>
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>Néant</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>EADS SOCATA</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Avions TBM 700</b>			
Certificat(s) de type n° 181 Fiche(s) de données n° 181					
Chapitre ATA : <b>53</b>	Objet : <b>Fuselage - Encadrement porte pilote</b>				

### 1. APPLICABILITE :

Avions EADS SOCATA TBM 700 équipés de la porte pilote numéro de série (NS) 126, 129, 157, 165, 174, 185, 188, 231, 234, 240, 250, 252, 270, 280, et de NS 282 à NS 286.

### 2. RAISON :

Une non conformité découverte en chaîne d'assemblage sur l'encadrement de la porte pilote, due à une anomalie dans le processus d'industrialisation, nécessite la pose d'un renfort.

### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente consigne de navigabilité (CN).

Lors de la prochaine visite annuelle programmée ou avant le 30 juin 2005, à la première des deux échéances atteinte :


- procéder à la pose d'un renfort sur l'encadrement de la porte pilote selon les prescriptions du Bulletin Service EADS SOCATA n° 70-117-53.

### 4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service EADS SOCATA n° 70-117-53 de mars 2004.

### 5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

11 septembre 2004.

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-149</b>	Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>1 septembre 2004</b>	Page : <b>2/2</b>
--	---	-------------------------	--	----------------------

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EADS SOCATA  
Direction des Services  
Aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées  
65921 Tarbes Cedex 9  
France

Tel. : +33 (0)5 62 41 73 00

Fax : +33 (0)5 62 41 76 54

Ou pour les USA à l'adresse suivante :

SOCATA AIRCRAFT, INC.  
North Perry Airport  
7501 South Airport Rd.  
Pembroke Pines, FL 33023  
United States of America

Tel. : 1 (954) 893 1400

Fax : 1 (954) 964 0805

**7. APPROBATION :**

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-9024 du 24 août 2004.